

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS D'URBANISME N<sup>OS</sup> 1220 ET 1224**

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2018, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N<sup>o</sup> 1220** *Amendement au règlement n<sup>o</sup> 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de modifier les articles 6.7.7 « Nombre d'arbres par emplacement selon les usages » et 7.1.2 « Usage complémentaire de service dans les bâtiments résidentiels et de villégiature » ainsi que le remplacement des articles 6.7.5 « Clôture, murs et haies » et 6.8.4 « Ouvrage à proximité d'un milieu humide »*

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 février 2018, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N<sup>o</sup> 1224** *Amendement au règlement n<sup>o</sup> 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de modifier les articles 6.3.2 « Garages privés et dépendances » et 6.3.5 « Architecture des bâtiments accessoires et dépendances » ainsi que le remplacement de l'article 6.3.6 « Piscines »*

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 21 février 2018, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord à l'égard de chacun des règlements.

Les règlements entrent en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 2 mars 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville,  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Remplace celui affiché le 28 février 2018.

Journal Le Nord, parution le 7 mars 2018  
Site internet : [stesophie.ca](http://stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
Ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier